

Synthèse :

Arrêt de navigation sur le canal des Vosges ainsi que la Meuse (canal de l'Est).

Maintien des mesures restrictives sur le réseau Nord-Est, Strasbourg (canal de la Marne au Rhin branche Est, canal des Houillères de la Sarre et le canal du Rhône au Rhin branche Sud) ainsi que l'ensemble des voies de la Direction Territoriale Centre Bourgogne.

Situation du réseau au vendredi 31 août 2018

Voies navigables de la Direction Territoriale Nord - Pas-de-Calais							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal de Lens ou de Souchez	entre les pk 0.000 (pk 7.400 amont du ponton de Harnes) et pk 6.117	Obstacles à la navigation	Arrêt de navigation	07/08/18		Un arbre est tombé en travers du canal.	FR/2018/09164
Canal de Calais	entre les pk 5.000 (amont de l'écluse d'Hennuin) et 6.270 (écluse d'Hennuin)	Envasement	Limitation de mouillage	19/01/18		Limitation de mouillage à 2m20	FR/2018/00485
Canal d'Aire, traversée de la Bassée	entre les pk 6.300 (Pont fixe RN 41) et 7.000 (confluence avec le canal à grand gabarit)	Glissement de terrain	Arrêt de navigation	13/06/16		L'accès aux darses dans l'ancien canal peut se faire par l'entrée située au pk 58.700	FR/2016/03091
Voies navigables de la Direction Territoriale Bassin de la Seine							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal latéral à la Marne	entre les pk 44.026 (amont de l'écluse n°11 de Vraux) et pk 44.126 - Rive gauche	Obstacles à la navigation	Obligation de serrer la rive droite	08/08/18		Un arbre est tombé en travers de la voie à 200 m en amont de l'écluse n°11 de Vraux en rive gauche.	FR/2018/09193
Marne canal de Chelles	au pk 164.750 (écluse n°16 de Neuilly-sur-Marne)	Avarie sur ouvrage	Panne d'automate - Eclusage en mode dégradé	31/07/18			FR/2018/09004
Marne, dérivation de Cumières	au pk 3.261 (écluse n°1 de Cumières)	Rallongement de la durée d'éclusage	Avarie sur ouvrage	11/04/18		Un rallongement de la durée d'éclusage dû à une panne électromécanique sur le vantail aval rive gauche de l'ouvrage.	FR/2018/05981
Seine à l'aval de Paris	au pk 48 écluse n°1 (220*12/17m)	Avarie sur ouvrage	Arrêt de navigation	18/01/18	30/11/18	Passage par Chatou	FR/2018/00464
Seine à l'aval de Paris	au pk 48.700 (écluse de Bougival - sas de 41,60m)	Avarie sur ouvrage	Indisponibilité d'un sas	23/10/15		Passage par Chatou	FR/2015/06383
Canal de la Sambre à l'Oise	entre les pk 30.043 (écluse n°18 de Grand Verly) et 31.642 (écluse n° 19 de Vadencourt)	Avarie sur ouvrage	Arrêt de navigation	27/02/06			FR/2008/03469
Voies navigables de la Direction Territoriale Nord - Est							
Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 61.356 (écluse 30 VM des Moulins de Charmes) et 83.355 (écluse 14 VM de Golbey)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	01/09/18		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau.	FR/2018/09571
Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 83.355 (Ecluse 14 VM de Golbey) et pk 115.370 (Ecluse 25 VS de Harsault)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	25/08/18		Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'insuffisance de la ressource en eau et de la très faible quantité d'eau restant encore dans le réservoir de Bouzey, l'alimentation entre les écluses 25 versant Saône et 14 versant Moselle n'est plus possible. La navigation sera arrêtée entre l'écluse n° 25 versant Saône et l'écluse n° 14 versant Moselle à compter du samedi 25 août 2018 à 7h00.	FR/2018/09350
Canal de la Meuse	entre les pk 196.225 (écluse n°20 de Bras sur Meuse) et 247.997 (écluse n°8 de han/meuse)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 1.6m	24/08/18		Limitation du mouillage à 1.6 m	FR/2018/09532
Meuse , canal de l'Est , branche Nord	entre les pk 247.997 (écluse n°8 de Han sur Meuse) et pk 272.404 (écluse n°1 de Troussey)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	24/08/18		Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés d'un arrêt de navigation en raison de l'insuffisance de la ressource en eau entre l'écluse n°1 de Troussey et l'écluse 18 de Belleray à compter du 24 août 2018 à 12h00.	FR/2018/09531
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 53.315 (écluse n°33 de Maheux) et 77.860 (écluse n°8 de Laneuville Saint Joire)	Insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage	01/08/18		Le mouillage est illimité à 1.80 m	FR/2018/09011
Canal des Vosges	entre les pk 0.000 et 10.541 (embranchement de Nancy, ex Canal de l'Est branche Sud)	Insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	31/07/18			FR/2018/08979
Canal des Ardennes	entre les pk 0,048 (écluse n°7 de Meuse) et pk 6.006 (écluse n°5 de Saint Aignan)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage	26/07/18		Limitation de mouillage à 1.60 m	FR/2018/08880
Canal des Ardennes	entre les pk 6.006 (écluse n°5 de Saint Aignan) et pk 30.142 (écluse n°1 du Chesne)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage à 1.40m	26/07/18		Limitation de mouillage à 1.40 m	FR/2018/08884
Canal des Vosges, embranchement d'Epinal (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 0.000 et pk 3.609	insuffisance de la ressource en eau	Arrêt de navigation	26/07/18		Au vu de l'insuffisance attendue de la ressource en eau et de l'évolution prévue des débits en rivière, la porte de garde située sur l'embranchement d'Epinal sera fermée sur toute la plage d'ouverture à la navigation, condamnant ainsi l'accès au port.	FR/2018/09590
Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 115.370 (écluse n°25 VS) et 147.301 (écluse 46 VS de Corre). Entre les pk 25.883 (écluse n° 47 VM de Messein) et 61.356 (écluse n° 30 VM des Moulins de Charmes)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage	01/09/18		Le mouillage sera réduit à 2 m sur les 3 secteurs.	FR/2018/09638
Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud)	entre les pk 110.404 (Ecluse n° 20 VSM de Coney) et pk 147.301 (Ecluse n° 46 VS de Corre) entre les pk 25.883 (écluse n°47 VM de Messein) et pk74.776 (écluse n°22 VM d'Igney)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage	03/08/18		Le mouillage sera réduit à 2,25 m	FR/2018/08752

Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 154.600 (amont écluse n°27 de Frouard) et pk 222.243 (écluse n°2 de Réchicourt)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux	11/07/18		Le regroupement des bateaux sera demandé aux usagers pour le franchissement des ouvrages.	FR/2018/08522
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 3.314 (écluse n°70 de St Etienne vMa) et pk 131,411 (écluse n°27b de Toul vMo)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage et regroupement de bateaux	09/07/18			FR/2018/08458
Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest	entre les pk 94.032 (Ecluse n°1 de Mauvages) et pk 131.411 (Ecluse n°27b de Toul)	insuffisance de la ressource en eau	limitation de mouillage	04/08/18		Le mouillage est limité à 1.60 m sur le versant Moselle du CMRO.	FR/2018/09097
Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord	entre les pk 137.888 (écluse n°33 de Puilly sur Meuse) et pk 272.404 (écluse n°1 de Troussey)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux	07/07/18			FR/2018/08381
Moselle canalisée	entre les pk 0.800 (écluse de Frouard-Clévant) et pk 392.100 (écluse de Neuves-Maisons)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées - regroupement de bateaux - Limitation mouillage - rallongement de la durée de l'éclusage.	04/07/18		Mouillage garanti à 2.80 m	FR/2018/09095
Canal des Vosges	(ex Canal de l'Est, branche Sud) entre les pk 25.820 (Pont tête aval écluse 47 de Messein) et pk 147.353 (Jonction avec la Saône canalisée)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation des fausses bassinées et regroupement de bateaux	27/06/18			FR/2018/07974
Canal des Ardennes	entre les pk 30.142 (écluse n° 1 du Chesne) et 38.480 (écluse n° 26 de Semuy)	Indisponibilité d'un sas	Arrêt de navigation	22/06/18		Suite aux fortes intempéries.	FR/2018/08146
Canal de la Meuse (ex Canal de l'Est, branche Nord	entre les pk 79.915 et pk 81.310 (Pont rail de Charleville et l'écluse 42 de Mézières)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 1.6m	02/06/18			FR/2018/07379
Canal de la Meuse	entre les pk 94.788 (écluse n°40 de Dom le Menil) et pk 162.343 (écluse n°28 de Dun sur Meuse)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 1.6m	17/05/18		Suite aux précédentes crues, la navigation peut reprendre entre les écluses n°40 de Dom le Menil et n°26 de Dun sur Meuse sous condition de mouillage limité à 1.6 m.	FR/2018/06882
Canal de la Meuse	entre les pk 162.343 (écluse n°28 de Dun sur Meuse) et pk 188.395 (écluse n°21 du Champ)	Atterrissement	Limitation de mouillage	25/05/18		Reprise de la navigation avec une limitation de mouillage à 1.60m.	FR/2018/07184
Canal de la Meuse	entre les pk 40.680 (écluse n° 49 d'Orzy) et 79.915 (Pont rail de Charleville)	Atterrissement	Limitation de mouillage	14/06/18		Limitation de mouillage à 1.60m.	FR/2018/07821

Voies navigables de la Direction Territoriale Strasbourg

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Rhin canalisé (écluses de Gerstheim - Grand sas (190 x 24))	pk 272,500	Chômages	Indisponibilité d'un sas dimensionnant	28/5/18 0:00	16/11/2018	Conformément au programme des chômages 2018, le grand sas des écluses de Gerstheim devait être indisponible du 28/05/2018 au 12/10/2018. Suite à un aléa technique la date de fin du chômage est reportée au 16 novembre 2018. Les usagers sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service ainsi que l'avis à la batellerie n° FR 2018/01464 "REGLES DE PRUDENCE AU PASSAGE DES SAS DISPONIBLES DURANT LES CHOMAGES".	FR/2018/09535
Canal de la Marne au Rhin, branche Est	entre les pk 255,900 (Ecluse 18 - Henridorff) et pk 310,697 (Ecluse 51 - Schiltigheim)	Gestion de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	17/07/18	30/09/2018	Les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison des conditions climatiques actuelles et afin d'optimiser la gestion de l'eau par la limitation des bassinées, il est procédé au regroupement des bateaux de plaisance au passage des ouvrages. Un délai d'attente ne dépassant pas une 1/2 heure pourra être imposé par les agents de Voies navigables de France.	FR/2018/08668
Canal des Houillères de la Sarre	entre les pk 5,533 (Ecluse 1 à Diane-Capelle) et pk 63,357 (Ecluse 27 à Sarreguemines)	Gestion de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	17/07/18	30/09/2018		
Canal du Rhône au Rhin, branche Sud	entre les pk 34,451 (écluse 41nord) et pk 176,120 (écluse 7sud)	Gestion de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	17/07/18	30/09/2018		
Canal de Colmar	entre les pk 11.200 et 11.303	Atterrissement	Limitation de mouillage	14/06/18		Suite à un atterrissement créé par les crues.	FR/2018/07749
Canal du Rhône au Rhin	entre les pk 22.960 et 23.500	Envasement	Limitation de mouillage	05/05/18		Limitation de mouillage à 1.60m.	FR/2018/06625
Canal du Rhône au Rhin, branche nord	entre les PK 0 (écluse de Rhinau) et 1.200 (ecluse de Rhinau)	Envasement	Limitation de mouillage à 1.4m	19/05/17		L'arrêt de navigation est levé dans ce secteur depuis le 19 mai 2017 avec une restriction limitant le mouillage des bateaux à 1.40 m. La modification de l'avis porte sur le périmètre, l'envasement se situe maintenant à l'amont et à l'aval de l'écluse.	FR/2018/06039

Voies navigables de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Yonne	entre les pk 80.185 et 90.140 (sur le Bief de Courlon Vinneuf) entre les pk 90.140 et 91.816 (sur le Bief de Port Renard) entre les pk 28.890 et 35.394 (sur le Bief de Joigny Saint Aubin)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	28/08/18			FR/2018/09602
Canal entre Champagne et Bourgogne	entre les pk 1.037 (écluse du Désert) et pk 222.992 (écluse du Chemin de fer)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de la fausse - Regroupement de bateau	13/08/18		En raison de l'insuffisance de la ressource en eau et sous prescription de l'arrêté préfectoral de Haute-Marne n°2117 du 09/08/2018, Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont avertis de la mise en place, à compter du 13/08/2018, des mesures de limitation des fausses bassinées et de regroupement de bateaux de plaisance sur l'ensemble de l'itinéraire. Ces mesures pourront engendrer des attentes allant jusqu'à une heure.	FR/2018/09282
Canal latéral à la Loire	entre les pk 29 (écluse n°6 de Dompierres sur Besbre) et pk 89.7 (écluse n°20 de Jaugenay)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage	03/08/18		Limitation de mouillage à 1.60 m - Enfoncement limité à 1.40 m	FR/2018/09127
Seille	entre les pk 0.000 et pk 39.000	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux - Réduire la vitesse	03/08/18			FR/2018/09099

Canal de Bourgogne	entre les pk 0.000 et pk 242.058	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux aux écluses / abaissement des biefs à 2.00 m	03/08/18	28/10/18	Regroupement de bateaux aux écluses / réduction de la vitesse des bateaux / abaissement des biefs à 2.00 m	FR/2018/09076
Canal latéral à la Loire et Canal de Briare	entre les pk 13.467 (écluse n°2 de Thaleine) et pk 200.061 (jonction avec le canal de Briare) - entre les pk 0.100 (Port De Briare) et pk 56.769 (jonction avec le canal du Loing)	Insuffisance de la ressource en eau	Regroupement de bateaux	03/08/18		L'écluse 1 de Digoin n'est pas concernée par cette mesure.	FR/2018/09067
Canal latéral à la Loire	entre les pk 90 (Ecluse de Jaugenay) et pk 111 (Ecluse du Guétin)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage (1.60m) et regroupement de bateaux	24/07/18		le Bief du Guétin ne peut accueillir que des bateaux avec un enfoncement maximum d'1,40 m. De plus, afin de limiter les pertes en eau sur ce bief, un regroupement de bateaux à l'écluse double du Guétin est nécessaire afin de limiter le nombre d'éclusées réalisées. Le temps d'attente à l'écluse sera de 30 mn max.	FR/2018/09632

Voies navigables de la Direction Territoriale Rhône-Saône

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Saône	du pk 372 +400 à 372 + 430 (aval écluse de Conflandey)	Obstacle à la navigation	Limitation de mouillage 1.40m	24/05/18		Le mouillage à 1,40 m dans la passe montante. Risque d'échouage	FR/2018/09382
Rhône	pk 47.000 (Couchée à bateau de Chavanay rive droite)	Avarie sur ouvrage	Interdiction de stationner	06/08/2018		Un problème à été signalé sur la couchée à bateau de Chavanay, celle-ci à subi des dégâts. Utilisation de cette couchée est interdite.	FR/2018/09149
Canal du Rhône au Rhin, branche Sud	entre les pk 59.252 et 174.092 (écluse n°56 de Thoraise et écluse n°8 Fontenelle)	Insuffisance de la ressource en eau	Limitation de mouillage à 1.45 m	14/08/18		Mouillage garanti est abaissé à 1.60 m. Navigation extrêmement délicate au dela de 1.45 m de tirant d'eau.	FR/2018/09302
Canal du Rhône au Rhin, branche Sud (sur le Bief n°33 bis de la Prise d'Eau de Branne)	entre les pk 125.369 (Ecluse de garde n°33bis) et pk 127,195 (Ecluse n°32 de Clerval)	Limitation de stationnement	Envasement	05/06/18			FR/2018/07495
Rhône	entre les pk 214.350 (demi chenal rive droite accès au Port de l'Ardoise) et 214.500 (demi chenal rive droite accès Port de l'Ardoise) - Rive droite	Atterrissement	Modification des conditions de navigation	02/03/18	01/11/18		FR/2018/01492
Canal du Rhône à Sète	entre les pk 0 (embouquement de l'écluse de Saint-Gilles) et 0.200 (écluse de Saint-Gilles)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 2.60m	13/12/16			FR/2017/01900
Rhône	au pk 242.550 (appontement P2 Avignon)	Atterrissement	Limitation de mouillage à 1.70m	31/03/16			FR/2016/01401

Voies navigables de la Direction Territoriale Sud Ouest

Voies d'eau	Localisation	Evènement	Incidence	Date de début	Date de fin	Observations	N°avis
Canal latéral à la Garonne	entre les pk 121,100 (50 m en aval pont de Madonne) et pk 121,150 (100 m en aval du pont de Madonne) - Toute la largeur de la voie	Obstacles à la navigation	limitation de mouillage 0.8m	12/08/18		Un arbre est tombé en travers du canal. Cet obstacle n'est pas visible car immergé. Il est demandé de ralentir à l'approche de la zone. Les bateaux à fort tirant d'eau ne pourront pas passer.	FR/2018/09268
Canal latéral à la Garonne (sur le bief n°48 de l'Auriolle)	entre les pk 173.390 et 180.880	Risque de brèche	Limitation de mouillage à 1.40m	30/04/18		Le niveau d'eau du bief n°48 de l'Auriolle sera abaissé de 40cm maximum par rapport à la cote habituelle.	FR/2018/05816